

Avis à toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos du règlement SH-2020-492 en remplacement de l'assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 26 novembre 2020, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement SH-2020-492 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'ajouter des dispositions particulières applicables aux habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales et de modifier certaines dispositions relatives aux cases de stationnement, aux allées d'accès et aux règles d'exception relatives aux marges (tous les districts).*

Ce projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de l'arrondissement.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.

2. Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <http://www.longueuil.quebec/fr/evenements> à compter du 8 janvier 2021 en remplacement de l'assemblée publique de consultation.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 8 au 22 janvier 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.sh@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 7 janvier 2021.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert